



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 28 AOUT 2025

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250828-2025_2808_075-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GÉRAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, Benjamin JENNESSON et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Daniel GÉRAULT donne pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Quorum : 8

Date convocation : 21/08/2025

N° délibération : 2025-28.08-075

Objet : Salle polyvalente – devis finition du sol-

Le conseil municipal est informé que l'entreprise qui a réalisé le sol de la salle polyvalente n'a pas finalisé sa prestation.

Il est nécessaire d'appliquer une finition sur le sol (hors parquet) pour le protéger des tâches.

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente deux devis de la société Fréigné pour réaliser cette prestation :

- 1^{er} devis : ponçage, aspiration, serpillage et application d'une huile cire pour 5 804,64€ H.T
- 2^{ème} devis : ponçage, aspiration, serpillage, application d'une couche diluée de Verbloc bi-composant et application d'une couche pure de Verbloc bi-composant soit 6 586,48€ H.T

Le conseil municipal après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, valide le devis de la société Fréigné d'un montant de 6 586,48€ H.T.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **28 AOUT 2025**

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250828-2025_2808_076-DE

SLOW

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GÉRAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, Benjamin JENNESSON et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Daniel GÉRAULT donne pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**

Conseillers présents : **13**

Quorum : **8**

Date convocation : 21/08/2025

N° délibération : 2025-28.08-076

Objet : association ETOILE BLEUE section Tennis de table – subvention 2025

Vu la demande de l'association ETOILE BLEUE section tennis de table de Commer,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention pour l'année 2025 à l'association ETOILE BLEUE section tennis de table de Commer d'un montant de 434 €.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **28 AOUT 2025**

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250828-2025_2808_077-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GÉRAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, Benjamin JENNESSON et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Daniel GÉRAULT donne pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-28.08-077

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **13**
Quorum : **8**
Date convocation : 21/08/2025

Objet : Budget COMMUNE – admission en non-valeur -

Le maire informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances de [REDACTED] d'un montant de 5 001,24€ sur le budget COMMUNE.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à main levée et à la majorité, valide l'admission en non-valeur sur le budget COMMUNE 2025 pour un montant total de 5 001,24€.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 28 AOUT 2025

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250828-2025_2808_078-DE

SLOW

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Annabelle FOUQUET, Coralie GÉRAULT et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRÉ, Benjamin JENNESSON et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Daniel GÉRAULT donne pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-28.08-078

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **13**
Quorum : **8**
Date convocation : 21/08/2025

Objet : Charte d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 21 ans en situation de handicap

Cette charte d'accueil est un guide de bonnes pratiques collectives pour la reconnaissance et l'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 21 ans et de leur entourage, qui définit des orientations et des objectifs d'accueil de qualité communs, prenant en compte les compétences de chacun.

C'est un outil d'accompagnement écrit, posant un cadre de référence s'appuyant sur des valeurs et une philosophie commune, que les personnes et les structures signataires s'engagent à respecter. »

Le conseil municipal après avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, valide la charte d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 21 ans en situation de handicap sur Mayenne Communauté.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

